



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 MAI 2022

**Présents** : MM. GAULTIER Bernard, ADAM Sylvie, Annie PUSSIOT, BLOND Roland, Christine GOULT-DELATRE, COLIN Christiane, Gérard CHOMAUD, Jannick BOISSEAU, Laura COUZY, Marianne NONET, Michèle DESROCHES, Cédric MARAIS,

**Excusés** : Thibault DE CHASSEY ; Alexandre LAZARD ; Jackie MATHEVET.

**Secrétaire de séance** : Christine GOULT-DELATRE

---

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 4 avril 2022
- Lecture des décisions
- Installation Jackie MATHEVET
- Echange de terrain entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson.
- Proratisation tarifs cantine et garderie 2021/2022
- Vote des subventions aux associations pour 2022
- Vote adhésion mission préalable obligatoire
- Tableau élections législatives

#### DIVERS :

- Compte-rendu « travaux »
- Compte-rendu des réunions

---

### La Séance est ouverte à 17H30

1. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 4 avril 2022.

2. **Liste des décisions**

Monsieur le Maire énonce les décisions prises **depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022**, selon ses délégations :

<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU MAIRE</b>				
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022</b>				
Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
35/2022	21/04/2022	DPU- YM 248- Les Hubardelleries		
36/2022	21/04/2022	DPU – Rue des Acacias		
37/2022	21/04/2022	DPU- Les Vigneaux		
38/2022	26/04/2022	Keolis	88€	
39/2022	26/04/2022	Keolis	88€	
40/2022	26/04/2022	Keolis	88€	

41/2022	26/04/2022	ADEQUAT- Meuble secrétariat	512,24€
42/2022	27/04/2022	Boucherie GOUGUE plateaux repas spectacle Vincent Dubois	96,00€
43/2022	21/04/2022	Avis obsèques Christian Minaret	109,73€
44/2022	02/05/2022	Jacky CRINIERE Lettre de Pierruche	338,30€
45/2022	02/05/2022	FABREGUE – Fournitures de bureau	133,91€
46/2022	03/05/2022	DPU- Les Vigneaux YL 290	
47/2022	03/05/2022	DPU – 3 Impasse de la Prairie D81	
48/2022	03/05/2022	DPU- 7 Avenue des Platanes D102	
49/2022	04/05/2022	ADEQUAT- Vitrine maison de santé	145,36€
50/2022	11/05/2022	LANGLE- 2 Aspirateurs + lots de sacs	1278,16€
51/2022	19/05/2022	INOVALYS- Convention analyse eau	568,81€
52/2022	12/05/2022	CHESNEAU- Réparation J. Deere	763,25€

*17h37 Arrivée de Annie Pussiot*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité les décisions prises depuis le 1er avril 2022.

### **3. Installation de Jackie MATHEVET**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du décès de Monsieur Christian MINARET, survenu le 21 avril 2022, son siège de conseiller municipal devient inoccupé.

De ce fait, M. Jackie MATHEVET, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Monsieur Christian MINARET lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Madame la Préfète, sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Loches.

Aussi, il rappelle que Monsieur MINARET était membre des commissions municipales suivantes : travaux et voirie, environnement et espaces verts et gestion des salles.

Il indique que :

Considérant qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres aux commissions évoquées ci-dessus,  
 Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,  
 Considérant l'absence excusée de M. Jackie MATHEVET,

Son intégration dans les différentes commissions sera votée lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil **APPROUVE** l'installation de Monsieur Jackie Mathevet au sein du Conseil municipal.

### **4. Echange de terrain entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le sujet d'un échange de terrain entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson avait déjà été à l'ordre du jour en début d'année 2022.

Il explique qu'il avait donc été proposé de procéder à un échange de terrain. Afin de rédiger l'acte d'échange il convient aujourd'hui de délibérer.

Cet échange permettra de faciliter l'aboutissement de projet de la commune qui est de pouvoir entretenir et aménager dans le futur, la parcelle ZA 26, mitoyenne du stade, avec possiblement une aire de jeu ou bien un parcours santé.

Le conseil communal, par délibération,

**-CONFIRME** l'échange de terrains entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson,

**-PRECISE** que la rédaction de l'acte d'échange de terrains sera réalisée par la Communauté de communes Loches Sud Touraine

**-PRECISE** que tous les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de communes,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique portant échange de terrains ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Proratisation des tarifs cantine et garderie 2022**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 27 août 2020, ou l'Assemblée a autorisé la proratisation des forfaits de la garderie et de la cantine.

Il explique que le rebond d'épidémie de covid à l'école, notamment du 1<sup>er</sup> au 12 mai 2022 engendre des difficultés sur la facturation de ces services.

Pour rappel, la commune n'ayant pas voté de tarif au repas ou à la séance dans le cadre des différents forfaits, il convient de les voter, une nouvelle fois, afin de ne pas pénaliser les familles dont les enfants ont été absents du 1<sup>er</sup> au 12 mai 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **AUTORISE** la proratisation du prix du forfait mensuel de la cantine afin d'obtenir un prix au repas soit 3.26€ par repas pour un forfait à 47€.
- **AUTORISE** la proratisation des forfaits de la garderie afin d'obtenir un prix à la séance soit :

Tarifs à la séance dans le cadre du forfait	PERMANENT	
	Forfait matin <b><u>OU</u></b> soir	Forfait matin <b><u>ET</u></b> soir
1 enfant	1,87	2,64
2 enfants	3,33	4,86
3 enfants	4,31	6,25

- **AUTORISE** la proratisation des tarifs cantine et garderie votés pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023 au besoin.

## **6. Vote des subventions aux associations pour 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément aux textes en vigueur, un courrier a été adressé à toutes les associations locales et autres afin qu'elles justifient de leurs besoins pour obtenir une subvention communale au titre de l'année 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **VOTE** les subventions suivantes :

Bibliothèque	4000€
Club de Football	2000€
AFN	150€
APE	200€
Cyclo rando	200€
Comité des fêtes	1224€ pour spectacle V. Dubois et 150€ annuel
Team Trial	350€
Nord Kapp Goupillot	150€
<b><u>Hors commune</u></b>	
MFR Loches	100€ par élève
Téléthon	150€

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Unique 2022.

#### **7. Vote adhésion mission préalable obligatoire**

Monsieur le Maire explique que la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux a été généralisée par la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, après avoir été expérimentée depuis 2018 par un certain nombre de centres de gestion en France, dont le CDG d'Indre-et-Loire.

Aujourd'hui, il informe l'Assemblée que, la nouvelle mission de la médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion territorialement compétent. Celle-ci s'exerce au profit de toutes les collectivités affiliées à titre obligatoire ou volontaire, et aussi, auprès des collectivités associées dès lors qu'elles ont délibéré en ce sens et signé une convention d'adhésion

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé du Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de principe à la MPO.

### **DIVERS**

#### **Compte rendu « Travaux »**

*Voirie*

M. BLOND informe l'Assemblée que l'entreprise VERNAT a remporté le marché voirie pour l'exercice 2022.

## **Compte rendu des réunions**

### *Réunion éco conception numérique*

Jannick BOISSEAU 1<sup>er</sup> Adjoint, explique qu'en dépit de l'impression d'immatérialité ressentie par les utilisateurs d'un service numérique, les impacts environnementaux liés à ce secteur sont bien réels : les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions des sols et des eaux, la consommation de ressources minérales rares composent la face cachée de ces usages numériques. En 2019, le secteur du numérique était responsable de l'ordre de 2 à 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit une part plus élevée que celle de l'aviation civile.

Les organisations doivent aujourd'hui prendre des mesures concrètes en réponse à cet enjeu planétaire. Pour mieux réduire l'impact environnemental de ces services, les organisations doivent se doter d'outils et de méthodologies leur permettant d'écoconcevoir un service numérique sur toutes les étapes de son cycle de vie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.**